

# La LDH pleure misère, plus d'adhérents, plus de subventions... Alors elle réclame 10000 euros à Christine Tasin – par Philippe Jallade

écrit par Christine Tasin | 13 octobre 2014



☒ Christine, dans le [compte-rendu](#) de son procès devant la 17<sup>ème</sup> Chambre, évoque Tubiana et la LDH :

*« la LDH... qui n'a pas pour autant eu peur de réclamer 10000 euros de dommages et intérêts ! »*

La LDH a besoin de sous, de beaucoup de sous. A ce propos, voir LDH-INFO de décembre 2013 :

« ...la LDH se trouve, en l'état, avec un déficit de 600 adhérents. De 2010 à aujourd'hui, les statistiques montrent que le nombre de nouveaux adhérents diminue. Pour un adhérent qui entre, deux quittent la LDH. De plus, une autre difficulté apparaît : les subventions obtenues ont changé de nature ; elles sont passées de subventions de fonctionnement à des subventions sur projets, plus difficiles à

obtenir. Les appels à projets sont chronophages, mettent les associations en concurrence et contraignent à respecter les engagements en exécutant le projet tel qu'adopté. »

Prochainement sur RR, des précisions là-dessus et sur d'autres histoires de fric de la LDH, dont un point où, là aussi, ladite LDH bafoue ses propres statuts, si ce n'est la loi, chaque année.

Page 6 dernier paragraphe en bas à droite

[http://www.ldh87.fr/IMG/pdf/LDH\\_Info\\_no\\_238\\_liste\\_de\\_diffusion\\_.pdf](http://www.ldh87.fr/IMG/pdf/LDH_Info_no_238_liste_de_diffusion_.pdf)

Téléchargez le rapport d'activité service juridique LDH 2013

<http://www.ldh-france.org/2013-rapport-dactivites-du-service-juridique/>

ou

<http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2014/07/guide-juridique-rvb.pdf>

A propos de Riposte Laïque/Christine Tassin, voir :

. page 32 : « *Il en va de même pour Riposte laïque, et son éternelle prose xénophobe.* »

. page 35 : « *l'auteure de l'article, ... propose de « sacrifier quelques extrémistes » et de « faire savoir que l'armée, dépêchée à chaque menace, n'hésitera pas à tirer dans le tas ». Une plainte a été adressée au procureur de la République du TGI de Paris, le 16 mai 2013, pour provocation à l'atteinte volontaire de la vie et provocation à la discrimination, à la haine et à la violence. Le dossier est toujours en cours d'instruction.*

Effectivement, le verbiage LDH est assez léger, sauf la diffamation. Et que vient faire Riposte laïque dans cette affaire ?

**En fait « le déficit » d'adhérents serait non pas de 600 mais de 4000, comme indiqué en haut de la même page 6; ce dernier chiffre correspond**

plus aux données que l'on peut trouver dans la prose LDH des années antérieures.

On a encore une preuve ici qu'à force de truander ses propres chiffres, la LDH ne sait plus où elle en est et se contredit.

« A quoi sert une LDH si c'est pour laisser s'installer l'extrémisme religieux et autres dérives ? La LDH ne sert plus à rien ! »

Non seulement la LDH n'empêche pas l'extrémisme religieux de s'installer mais elle participe inlassablement à sa pénétration, -pour ce qui est du monde islamique-, évidemment en n'en laissant rien paraître, croient-ils. Voilà à quoi sert la LDH, une des planques des résidus du trotskisme internationaliste d'aujourd'hui.

**Philippe Jallade**